

Le Chemin de Ronde

sommaire



Vie communale

→ P. 2 - 4



Brèves

→ P. 4 - 8



Associations

→ P. 9 - 10



Ecole

→ P. 10 - 11

éditorial

Claude CHOVIN,
Maire de Marches.



« Chères marchaises, chers marchois,

Que retiendrons-nous du 1^{er} semestre de cette année 2017 ? En particulier que ce fut une période longue et mouvementée de campagne électorale qui s'est conclue par l'élection d'un nouveau président de la République en la personne d'Emmanuel Macron puis par un fort renouvellement de l'assemblée nationale. La Drôme envoie quatre femmes au palais Bourbon dont Emmanuelle Anthoine, députée de notre circonscription à qui nous adressons toutes nos félicitations.

J'ai voulu marquer l'importance de cette année électorale en remettant en main propre leur carte d'électeur aux sept jeunes marchois qui sont devenus majeurs.

La vie communale reste rythmée par les manifestations qui s'y déroulent de façon régulière et dont vous trouverez un compte-rendu dans les pages suivantes. Cette année la commémoration du 19 mars s'est déroulée à Marches. Elle a été marquée par une cérémonie conviviale au cours de laquelle la médaille d'honneur de dévouement et de fidélité a été remise à Jean-Pierre Vial Président de L'amicale FNACA Alixan, Bésayes, Marches.

Des travaux de voirie ont été réalisés en mai sur la route des Cisterciens. Le reste des voies communales a fait l'objet d'une campagne d'emplois partiels au cours du printemps.

Les travaux d'extension et d'aménagement de l'école pourront démarrer dès l'obtention du permis de construire de la salle de motricité. Dans l'attente, l'ancien logement situé au-dessus de la maternelle est aménagé en salle de classe. Des travaux de mise en accessibilité ont également été réalisés.

Un grand merci à Isabelle Roux qui dans le cadre de l'animation des Temps Périscolaires a encadré les enfants pour la plantation des fleurs qui agrémentent le village et pour la réalisation du jardin "public" de plantes aromatiques dans l'angle de la place du 45^{ème} parallèle.

Puisque l'année scolaire s'achève, j'en profite pour remercier le personnel communal et tous les intervenants qui ont participé à l'organisation, à la gestion des temps périscolaires et à l'encadrement des enfants.

...

Une nouveauté à la rentrée : le contrat de fourniture de repas à la cantine est arrivé à son terme. De même que de nombreuses communes alentour qui faisaient partie du groupement de commande, nous avons choisi de faire appel aux prestations de la cuisine centrale de notre agglomération. Ce sont des repas de qualité, équilibrés, préparés majoritairement à partir d'approvisionnements locaux et bio qui vont nous être livrés. Je suis persuadé que nos enfants apprécieront.

C'est une page qui se tourne et j'adresse un grand merci à Robert Sanchez et à Christine, son épouse, qui ont approvisionné notre cantine avec toute leur attention durant de nombreuses années.

En cette veille de vacances, les rythmes scolaires, avec le retour rendu possible à la semaine de 4 jours (décret du 28 juin 2017), ont fait couler beaucoup d'encre. La municipalité a fait le choix de ne pas tout bouleverser dans la précipitation et de ne pas changer pour l'instant l'organisation actuelle. Pour mettre en œuvre l'entretien des espaces publics dans le cadre de la démarche "zéro pesticide", la commune a acquis du matériel de désherbage mécanique et thermique avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau. Ce nouveau matériel fait la fierté de nos inséparables agents communaux, Philippe et Aurélien !

L'équipe municipale travaille sur des projets tels que la mise en accessibilité de l'église et l'Ad'AP transport qui vise à permettre l'accès aux véhicules de transport en commun aux personnes à mobilité réduite. Une réflexion est également conduite sur la mise en place par Valence-Romans Agglomération de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères.

Même en été, l'activité reste soutenue... Pour conclure cet éditorial, il me reste à vous souhaiter un bel été, d'agréables vacances pour les chanceux qui en prennent et je vous donne rendez-vous à la rentrée. >>

Claude CHOVIN

Lundi 8 mai 2017, a été célébré le 72^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 au cimetière de MARCHES. Monsieur le Maire Claude Chovin, ses adjoints, ses conseillers municipaux et de nombreuses familles du village se sont réunis devant le monument aux morts.

Après dépôt de la gerbe de souvenir par plusieurs enfants, la citation des victimes mortes pour la France et après avoir respecté une minute de silence, Claude Chovin a fait lecture du message du secrétaire d'État auprès du ministre de la défense.

Comme traditionnellement, après la cérémonie tout le monde s'est retrouvé en Mairie pour un moment de convivialité et un verre de l'amitié.



TRÊVE ESTIVALE
dates fermeture mairie
du 4 au 17 août inclus.

Extinction des feux !

Marches, commune éco citoyenne. C'est parti, depuis le 1er novembre, notre village éteint ses lampadaires toutes les nuits de 23h à 5h30. Des panneaux informatifs ont d'ailleurs été installés aux entrées du village.

Le but de cette extinction ? Réaliser 30% d'économies d'énergie. "L'enjeu n'est pas de basculer dans le noir complet à tout prix", prévient Monsieur le Maire. Il s'agit plutôt de s'interroger sur la pertinence d'éclairer certains endroits. En effet, concernant la sécurité la nuit, il aurait été démontré que l'extinction de l'éclairage public n'avait pas d'influence sur une possible recrudescence de la délinquance une fois la nuit tombée.

Néanmoins, l'éclairage public est maintenu sur certaines zones, en particulier aux ronds-points, lieux particulièrement sensibles en termes de sécurité routière.

Zéro pesticide mais 100% manuel et mécanique

L'Assemblée nationale a adopté définitivement, en janvier 2014, la proposition de loi écologiste visant à instaurer le "zéro phyto" dans les collectivités locales.

Cette proposition de loi a pour objectif de réduire drastiquement la quantité de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) utilisés dans le pays. Les collectivités ne pourront plus, à partir de 2020, utiliser de pesticides pour l'entretien des voiries, des talus, des espaces verts, promenades, forêts, etc. L'interdiction ne s'applique qu'aux "personnes publiques".

Elle ne sera active qu'à partir de 2022 pour les particuliers, la vente des produits phytosanitaires "pour un usage non-professionnel" sera interdite, toute comme leur détention. Autrement dit, il sera alors impossible de trouver des pesticides dans les jardineries.

Acquisition de nouveaux outils :

- Brûleur pour nettoyer les trottoirs et le long des murs.
- Le pousse-pousse qui ôte les mauvaises herbes des graviers.
- Un porteur multi-outils dont :
 - La balayeuse de voirie,
 - Le broyeur pour faucher l'herbe sur le bord des routes,
 - Le four à gaz qui mesure 1 m de large qui permet de brûler l'herbe sur le stabilisé et le gravier.

Le texte adopté précise que le non-respect de ces dispositions entraînera des sanctions pénales (jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende).

Les délais relativement longs d'application – six ans pour le zéro phyto dans les collectivités et huit ans pour l'interdiction de ces produits à la vente en jardinerie – s'expliquent par plusieurs facteurs.

En particulier, il s'agit de donner aux collectivités le temps de réorganiser leurs services et de former les agents à de nouvelles techniques, comme le désherbage thermique par exemple.

Depuis janvier 2017, la commune de Marches a décidé de s'engager dans cette démarche, c'est pourquoi des investissements ont été effectués.

De nouvelles pratiques voient le jour :

- Pailler les arbres comme au terrain de foot.
- Végétaliser les trottoirs en stabilisé notamment aux abords du rond-point ce qui permet de pouvoir tondre.
- Installer des plantes vivaces et végétaux rampants afin d'obtenir une couverture végétalisée qui étouffe les mauvaises herbes.
- ...Et sans oublier quelques heures de travail, seulement à la main !



Elections présidentielles en chiffres

Notre petit village a montré avec fierté son engagement aux élections présidentielles en atteignant un score de participation de plus de 80% sur les 2 tours ! Merci à tous pour votre citoyenneté. L'ensemble de l'équipe municipale s'est relayée activement pour assurer ses élections et absorber ainsi plus de 550 votants sur chaque journée.

Chiffres du premier tour :

Le Pen 29,62%, Macron : 24,86%, Fillon 15,36%
Nombre d'inscrits : 670
Taux de participation : 83,88% (562 inscrits)
Taux d'abstention : 16,12% (108 inscrits)
Votes exprimés : 97,33% (547 votes)
Votes blancs : 2,14% (12 votes)
Votes nuls : 0,53% (3 votes)

Chiffres du second tour :

Macron : 56,04%, Le Pen 43,96%
Nombre d'inscrits : 670
Taux de participation : 81,49% (546 inscrits)
Taux d'abstention : 18,51% (124 inscrits)
Votes exprimés : 87,91% (480 votes)
Votes blancs : 8,79% (48 votes)
Votes nuls : 3,3% (18 votes)

Brèves

De Ferme en Ferme

Petit retour sur le week-end de Ferme en Ferme...

Cette année encore, trois producteurs / éleveurs de Marches ont participé à faire découvrir leur exploitation et ont accueilli, avec le soleil et plaisir, les visiteurs venus de tous horizons :

- Xavier Dimberton, alias Papy Volailles a accueilli 1 800 visiteurs sur sa ferme : les pintades, poules pondeuses et autres lapins n'ont plus eu de secrets pour ces fermiers en herbe qui ont aussi pu profiter d'un bon repas préparé par leur hôte.
- Rémy Rozeron, qui a repris la ferme des pigeons Chabert, a vu défiler près de 1350 visiteurs, toujours séduits par cette viande d'exception, sans oublier la célèbre rôtie de pigeons !

C'est à l'entrée du quartier Mistral que trônait l'épouvantail réalisé par les enfants des TAP de Marches.

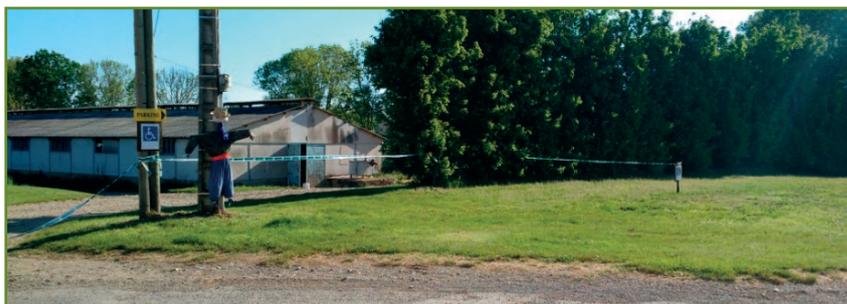
- Françoise Santucci, aux manettes de Ô Délices de la Bergère a accueilli environ 1500 visiteurs, tous bien curieux de découvrir une culture si particulière...à Marches !

Sous le soleil, ils ont pu découvrir la culture du safran et son utilisation.

La dégustation leur permettait d'en connaître le goût et ses vertus médicinales. Cette année, avec l'aide du restaurant Le Samsonnet de Rochefort Samson, Françoise et Mikaël ont servi 235 repas sur le week-end, autour du safran, bien sûr !!! Le safran est une activité complémentaire à leur activité de maraîchage : production de fruits et légumes...que vous pouvez acheter à la gare tous les mardis et vendredis de 16h à 19h.

Si vous avez raté "De ferme en ferme", une journée porte ouverte a lieu chaque année le premier week-end de novembre.

Alors n'hésitez pas à venir nombreux les 4 et 5 novembre prochain !



Chemin de peintres

Les 7 et 8 octobre 2017, "Chemin de peintres" vous invite à parcourir quinze communes de la Communauté d'agglomération.

Entre peinture, sculpture, dessin et photographie, découvrez l'espace d'un week-end les univers artistiques de plus de 200 professionnels et amateurs. Au pied du Vercors, d'Eymeux à Montélier en passant par Chateaufort-sur-Isère, les communes vous accueillent autour de rencontres, d'ateliers, de démonstrations...

● INFORMATIONS PRATIQUES

Les artistes présents, les élus des communes et les bénévoles vous accueilleront pendant deux jours dans plus de 25 lieux d'exposition différents de 10h30 à 18h30 sans interruption.

Découvrez le programme détaillé mi-septembre dans votre office du tourisme, dans les 15 communes participantes et sur www.valenceromansagglo.fr



Concert de la Tarentelle

Ce samedi 17 juin notre belle église a encore été le cadre d'un événement remarquable : un concert de chant choral en préambule à la fête de la musique, comme une "célébration" à l'été, avec une météo plus clémente que l'an dernier qui nous a permis de profiter pleinement du spectacle dans une atmosphère tempérée idéale.

"Un chef, deux chœurs, un concert".

80 choristes des chœurs "De Usu Canendi" de Lyon, et "La Tarentelle" de Bésayes, étaient dirigés par Benjamin Ingraio, chef de chœur passionné, et accompagnés de musiciennes professionnelles, Laure-Carlyne Crouzet au clavier et Flore Seube à la viole de gambe.

En première partie, le chœur *De Usu Canendi*, nous a d'abord transportés entre 17 et 18^{ème} siècle, puis nous a fait voyager dans divers pays par des chants en langue allemande, hongroise, hébreux. Nous avons notamment pu savourer un solo de viole de gambe sur lequel le chœur posait, comme en surimpression, son chant en allemand, ou bien "Calme des nuits" de Camille Saint Saëns, qualifié par le chef de chœurs de "tube du chant chorale". Ensuite les musiciennes nous ont offert un entracte instrumental avec 2 œuvres de Diego Ortiz. En seconde partie, *la Tarentelle*, nous a porté par son unité de voix. Retour au 16-17^{ème} siècle, avec entre autre une des plus grandes compositrices de son temps, Isabella Leonarda, dont l'"Alma redemptoris" a été comparé par Benjamin Ingraio à la pureté d'un diamant, que les musiciennes et chanteurs ont su nous restituer.

Enfin, le final a été interprété par les 2 chœurs rassemblés que le chef de chœur a réparti dans une

configuration particulière : une partie dans le chœur de l'église et l'autre dans le fond, pour bénéficier d'un effet de polychoralité. Les chants des choristes ont ainsi pu se répondre et se confondre harmonieusement avec les instruments d'accompagnements dans un magnifique ensemble, pour le plus grand plaisir de leur chef et du public. Par la voix du président de *La Tarentelle*, les chanteurs ont tenu à remercier la commune de Bésayes pour permettre à la Tarentelle d'exister depuis plus de 30 ans en lui fournissant les locaux nécessaires à ses répétitions, la commune de Marches pour la mise à disposition de salles nécessaires à la bonne organisation du concert, ainsi qu'à la paroisse pour l'utilisation de l'église comme cadre de cet événement. Le public a également été remercié pour avoir choisi ce spectacle en cette période où les propositions sont multiples. A l'issue du spectacle, La Tarentelle a renouvelé son appel vers toute nouvelle recrue. Les répétitions ont lieu tous les mardis de 19h30 à 21h30 à Bésayes.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Henry Colomb (04 75 47 42 73) ou Chantal Blum (04 75 48 15 57), ou encore sur le site : choralelatarentelle.jimdo.com.

Vivement le prochain concert !

En attendant, bon été en musique !



Allergie de fin d'été ?

Première responsable : l'ambrosie !

En été, pour les habitants de la région, l'ambrosie, cette plante envahissante et très allergisante, peut devenir un vrai cauchemar. C'est lorsqu'elle fleurit, à partir du mois d'août, que les symptômes apparaissent : les yeux pleurent, le nez coule, les maux de tête surgissent, une grande fatigue s'installe. L'ambrosie peut aussi provoquer de graves crises d'asthme.

L'ambrosie, c'est une plante annuelle, donc dès qu'on l'arrache, elle ne repousse pas. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne reste pas des graines dans le sol qui repousseront l'année d'après ! Il faudra donc peut être revenir l'année suivante pour refaire de l'arrachage... c'est un labeur mais au moins, on évite les allergies ! Les prévisionnistes pensent que le nombre de personnes allergiques au pollen de l'ambrosie sera multiplié par 4 d'ici 2050, donc restons vigilants !



DANIELLE GOUDARD

Remise des cartes d'électeurs aux nouveaux majeurs

Le 14 avril dernier, 6 des 11 jeunes marchois ayant atteint récemment leur majorité ont reçu leur carte d'électeur lors d'une cérémonie de la citoyenneté organisée en mairie en présence d'élus du conseil municipal et de parents.

Après une visite de la maison commune, Monsieur le Maire leur a remis leur carte d'électeur en expliquant qu'elle est le symbole de l'engagement citoyen de tout électeur, et leur a rappelé la devise nationale, "Liberté, Egalité, Fraternité", en soulignant le sens de chacun de ces termes.

Le droit de vote en France est accordé sans distinction de genre, d'origine ni de religion. Le vote est non seulement un droit mais aussi un devoir nécessaire au bon fonctionnement démocratique de notre pays.

Par la mention de quelques dates essentielles, Mr le Maire a retracé un bref historique du droit de vote, notamment en France, patrie des droits de l'homme, depuis la révolution, jusqu'en 1944 pour le droit de

vote des femmes, en insistant sur les luttes dont il a été la cause, renforçant s'il en était nécessaire son importance.

Ensuite, le rappel de la vocation du scrutin, du niveau local au niveau le plus large, a permis d'évoquer leur statut de citoyen français mais aussi européen, et de souligner l'importance de l'Europe. Une Europe qui ne peut être forte que si les pays la composant le sont : "la construction d'une Europe du cœur exige des citoyens fiers de leurs nations respectives."

En conclusion : Monsieur le Maire a encore insisté sur leur nouvelle responsabilité d'électeur, en les invitant à participer mais aussi à faire participer autour d'eux aux élections, et pour leur permettre d'en saisir toute la dimension, il leur a proposé, lors des prochains scrutins, de participer à la tenue du bureau de vote et aux dépouillements.

Régis

Diocèse : nouveau prêtre

À partir du 1^{er} septembre 2017, notre paroisse sera servie par un nouveau prêtre le Père Stéphane N'GUYEN, qui officie actuellement sur le diocèse de Crest.

En effet, le Père Joël Guintang, après 6 ans de présence **auprès des paroissiens** de Saint Pierre des Monts du Matin, se voit confier par notre évêque Monseigneur Michel, la charge de la paroisse Ste Anne de Bonlieu.

Lors de l'annonce de ce changement Monseigneur Michel a rappelé que jusqu'à fin août, la charge de la paroisse est toujours portée par le Père Joël Guintang.

● INFORMATIONS PRATIQUES

Paroisse St Pierre des Monts du Matin

Maison Paroissiale St Pierre :
17 chemin de Cénizier
26300 Chatuzange le Goubet

Tél : 04 75 47 40 01
e-mail : secretariat.saint-pierre26@gmail.com

Permanence les mardis, jeudis et samedis de 9h à 11h

RÉGIS



Sujets délibérés lors des conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2016

- Mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E. et éventuellement C.I.A.) : nouveau régime indemnitaire concernant les fonctionnaires territoriaux et la fonction publique d'état.
- Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles : présentation du devis pour l'acquisition de matériel.
- Proposition de vente des parcelles n°382 et n°384 en section ZI à Mr et Mme Demonmerot (en référence à la délibération du 07 octobre 2013).
- Décision modificative n°1 : Frais d'études pour les travaux d'extension et d'aménagement des locaux scolaires.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

- Transfert de la compétence PLUi : proposition d'avis défavorable.
- Proposition d'emprunt pour les travaux d'extension et d'aménagement de l'école.
- Validation de l'avant-projet définitif concernant les travaux d'extension et d'aménagement des locaux scolaires.
- Approbation du nouveau règlement du service commun d'autorisation des droits des sols: signature de la convention.
- Validation et choix du bureau d'étude pour le chiffrage des travaux de mise au gabarit pour les cars de la rue de la Comète (AD'AP transport).
- Vote du compte administratif 2016.
- Travaux de mise aux normes d'accessibilité Ad'Ap

église : demande de financement auprès du Conseil Départemental au titre de l'année 2018.

- Avis sur le projet de méthanisation Bioteppes (Romans sur Isère), en raison de parcelles de la commune de Marches concernées par le plan d'épandage des effluents.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

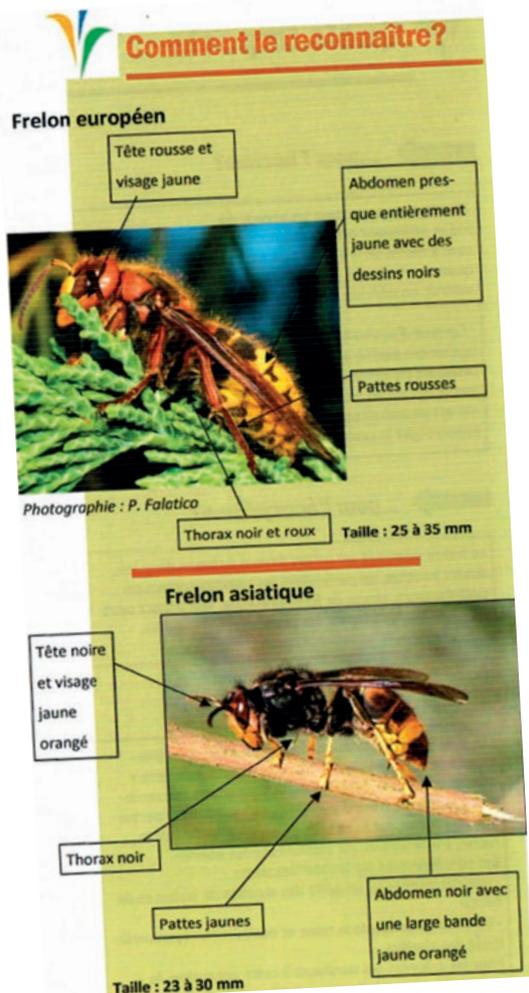
- Affectation de résultat de l'exercice 2016.
- Détermination des indemnités des élus (maires et adjoints) en application du code général des collectivités territoriales.
- Vote des taux 2017 : maintien des taux 2016 de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.
- Vote du budget primitif 2017.
- Opération budgétaire : dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement face aux baisses de dotations de l'État.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017

- Délibération sur les statuts de la communauté d'agglomération suite à l'intégration des communes de la Raye.
- Vente d'une partie de la parcelle ZI 237 à Mr et Mme Faure.
- Projet de convention avec le CAUE : urbanisation zone AUB3, au sud du village.
- Mise à disposition des biens relatifs au transfert de compétence eaux pluviales et éclairage public entre la commune de Marches et la communauté Valence Romans Agglo.
- Attribution de subventions de fonctionnement aux associations la bibliothèque "le Liseron" et l'ADMR.

ATTENTION !

Frelon asiatique



Originnaire du continent asiatique, l'espèce a été introduite en France en 2004 dans la région d'Aquitaine.

Elle a très certainement été importée de Chine avec des marchandises (poteries). Depuis elle s'est répandue rapidement vers l'est et le nord et a été observée pour la première fois en 2012 en Drôme.

Comment distinguer le frelon asiatique du frelon européen (le frelon de chez nous) ?

- Par son aspect et ses couleurs (orange et noir).
- Par son nid, il se trouve très souvent en hauteur à plus de 10 m, près d'un point d'eau son ouverture se trouve sur le côté et non en dessous.



Le frelon asiatique est peu agressif envers l'homme lorsqu'il est solitaire.

Sa pique n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou une abeille (sans parler des personnes allergiques à l'une d'entre elles).

En revanche, le frelon va défendre son nid et attaque systématiquement tout intrus ou individu qui s'en trouve à moins de 5 m.

Si vous repérez un nid ou attrapez un frelon, veuillez contacter le référent du secteur : **Isabelle Roux au 06.75.71.81.42**

Coucou !



Les bibliothécaires vous attendent, petits et grands, pour venir feuilleter un livre : romans, biographies, histoires vraies, policiers...

Nous possédons environ 7 000 livres neufs ou moins neufs tous en très bon état. Nous avons déjà des petits lecteurs grâce aux TAP ; ils aiment profiter de cette aubaine et nous en sommes ravis. Mado et Janie félicitent les enfants qui ont appris à aimer et respecter les livres et prennent plaisir à les aider pour ranger la bibliothèque.

Alors amis lecteurs adultes, nous vous attendons aussi.

Parmi les nouveautés, vous pourrez trouver :

- Dans les derniers romans policiers : "La mort nomade" de MANOOK, et "INTIMIDATION" de Harlan Coben.
- Le prix Goncourt "Chanson douce" : une histoire tragique qui sert de décor à une intéressante peinture de la société actuelle.
- L'étonnante "Histoire du lion Personne" où l'amitié d'un chien et d'un lion nous fait sourire et nous émeut.
- Le GONCOURT des lycéens : "Petit pays" de Gaël Faye, un livre magnifique.
- Les derniers romans de Bourdin et Signol....

Et bien d'autres lectures agréables.

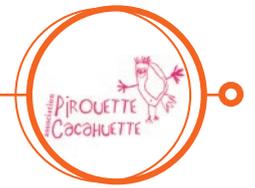
Pour l'été, les permanences seront assurées le samedi matin en juillet et août.

Pour tout renseignement, vous pouvez consulter le tableau d'affichage.

Bonnes vacances et bonnes lectures.



3^{ème} édition pour le marché de Pirouette Cacahuette !



Une nouvelle fois, un grand succès pour cet événement qui s'est déroulé le 23 avril 2017.

Cette année, la journée a été ensoleillée et a permis à 9 artisans et producteurs de se réunir pour ce marché chaleureux et convivial sur la place de la Mairie.



Nous avons pu vous faire découvrir :

- les légumes, gâteaux et confitures safranés de Françoise "Ô délices de la Bergère", de Marches :
- les miels d'Isabelle Roux "Au rucher de Marches", de Marches,



- les vins et produits régionaux de Julie Robin, "Vingt sur vin", de Saint Donat sur l'Herbasse,
- les noix de Florian Milord,
- les pains, les Saint-Genix et les viennoiseries de la Boulangerie Pâtisserie "Aux Galets de l'Isère" à Romans sur Isère,
- les jus de fruits et confitures d'Elodie Merlin, exploitation familiale située sur le plateau de Bourg-lès-Valence,
- les bières de Richard Piat "Bière Jacquemart", la première bière brassée de Romans sur Isère,
- les hamacs bébé et la gravure sur verre de Tiphaine Voirin "Créa-Tif", de Beaugard Baret,
- le terreau et les jardins potagers de Fabien Palacci "Valterreco", de Bourg-lès-Valence,
- sans oublier les fleurs et légumes à Greg Deroux, vendu par l'équipe **Pirouette Cacahuette**.

Une réussite pour ce marché qui grandit d'année en année...

Alors à l'année prochaine !

Si vous souhaitez participer à la prochaine édition, n'hésitez pas à nous contacter par mail : pirouchouette@hotmail.fr

agenda 2017

- **Vogue** (Comité des Fêtes), samedi 19 et dimanche 20 août.
- **Concours de Pétanque** (Interclubs de football BBRM), samedi 2 septembre.
- **Concours de coinche** (Blés d'Or), mardi 26 septembre.
- **Chemin de peintres**, samedi 7 et dimanche 8 octobre.
- **Armistice du 11 novembre 1918** et Commémoration de la Victoire et de la Paix et

l'Hommage à tous les morts pour la France, au cimetière, samedi 11 novembre.

- **Loto** (Interclubs de football BBRM), samedi 18 novembre.
- **Spectacle de Noël (Thalie)**, salle des fêtes de Marches, vendredi 15 décembre à 9h.
- **Vente : Diots, Tartiflette, croziflette, vins blancs**, (Interclubs de football BBRM), gymnase de Barbières, dimanche 17 décembre à 9h.

L'association marchoise **KID-ARTIST** a organisé, au mois de juillet, pour la deuxième fois consécutive, une colonie de vacances artistique pour les enfants âgés de 8 à 12 ans au gîte du Péjoux à Barbières. Le principe est simple. En plus des activités traditionnelles (cabanes, jeux de pistes, bricolage....), les enfants préparent des petits spectacles au choix : danse, théâtre, cirque ou magie durant une semaine. La représentation aura lieu à la colo lors d'une journée "familles", avec pique-nique, randonnée et spectacle, ouverte à tous en fin de semaine.

Habitant notre commune depuis 2006, le directeur **Stéphane Sulinger** est un animateur socioculturel aujourd'hui converti à l'informatique. Toutefois sa première vocation l'anime encore puisque depuis 30 ans, il dirige chaque été une colonie de vacances pour les enfants, secondé par Valérie, Assistante de vie Scolaire, en charge à l'année d'enfants en situation de handicap. "Je profite depuis deux ans de mon implantation locale pour organiser des séjours qui me correspondent mieux en étant parfaitement en lien avec mon environnement quotidien. En effet, ce projet est mené avec des administrateurs associatifs locaux bénévoles et un public d'enfants qui résident principalement à Marches et ses environs. Nous sommes particulièrement attachés à explorer toutes les facettes de notre environnement et à consommer "local" des plats confectionnés sur place.

L'année passée, nous avons visité les ateliers de Dany Lary, consommé les légumes de Françoise, le miel d'Isabelle ou le fromage de Véronique, pour le plus grand plaisir de tous.

"Nous avons également réalisé un blog avec les enfants consultable sur le site www.kid-artist.fr. La petite capacité et la proximité nous permet une attention particulière idéale pour un premier départ. Le personnel et les animateurs sont diplômés. Les séjours sont agréés par la CAF et le Ministère de la Cohésion Sociale et respectueux de toute la réglementation liée à l'accueil de mineurs en collectivité.

Renseignements, tarifs, et inscriptions auprès de Stéphane au 06 21 26 27 30.



École

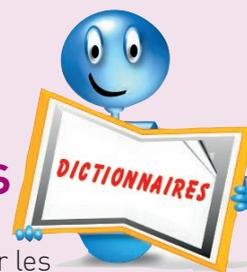


Restauration scolaire

Un nouveau prestataire dès la rentrée.

Le contrat qui liait le groupement de 11 communes (Marches, Besayes, Charpey, Saint Vincent la commanderie, Barbières, Rochefort-Samson, Hostun et la Baume d'Hostun, Eymeux, L'Ecançiere, Saint Nazaire en Royans) à Com'O Resto est arrivé à son terme à la fin de l'année scolaire. Face au questionnement sur le choix d'un nouveau prestataire, le groupement a décidé de ne pas relancer d'appel d'offres et a souhaité adhérer au service commun de restauration de Valence Romans Agglo. Cette cuisine centrale, dont l'activité est exclusivement dédiée à la restauration scolaire, est située à Briffaut et sert déjà les restaurants des écoles et accueils de loisirs de Valence, Portes-les-Valence, Bourg-lès-Valence et depuis un an, les écoles de Bourg-de Péage. L'équipe de la cuisine centrale œuvre chaque jour pour fabriquer près de 5 000 repas, dont les ingrédients sont en majeure partie issue du circuit court d'approvisionnement. Monsieur Jérôme Martin, le responsable de la cuisine centrale sélectionne en effet des fournisseurs locaux, il est très attentif à la saisonnalité des produits et proposera des menus variés ainsi que des animations chaque mois. Nous profitons de cet espace pour remercier chaleureusement **Robert Sanchez** et son équipe (Com'O resto) pour ces années de bons et loyaux services.

Remise des



Ils étaient six élèves (sur les 7 "nominés") en ce début de soirée du vendredi 26 juin à recevoir leur dictionnaire des mains de Monsieur le Maire.

La cour de l'école n'était donc pas comble mais l'émotion était bien perceptible, d'ailleurs probablement davantage chez les parents !

Alexis, Andy, Enoha, Florian, Manon, Marie et Semy, nous vous souhaitons de belles années "collège" et surtout, la réussite dans vos projets.

Jardin aromatique ouvert aux villageois



Un jardin aromatique a vu le jour au sein du village, à côté de la boîte aux lettres de la poste de l'école.

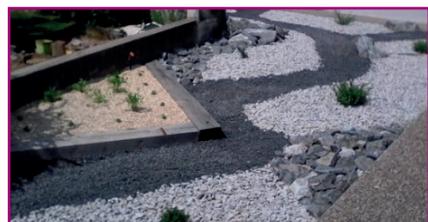
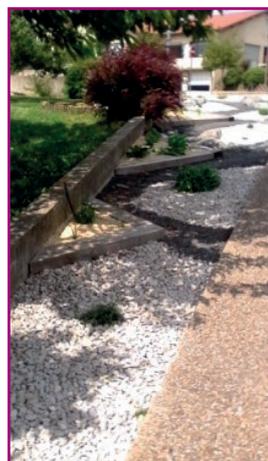
Il est ouvert à tous les villageois qui souhaitent cueillir quelques brins d'aromates pour cuisiner et peut être partager un moment de convivialité !

Son aménagement a commencé en fin d'année scolaire 2017, grâce aux petites mains des enfants fréquentant les TAP de l'école, option jardinage, et surtout grâce à la complicité de Philippe et Aurélien. C'est en octobre 2016, saison propice aux plantations, qu'un nouveau groupe de TAP "jardinage" s'attaque aux plantations des herbes aromatiques, les mains dans la terre et dans la bonne humeur !

Donc, vous pouvez dès maintenant utiliser ces herbes, mais avec parcimonie, comme le persil, la ciboulette, le basilic, menthe, oseille, thym, romarin, thym citron, origan, sarriette, estragon, marjolaine, laurier sauce et sauge, en respectant le travail des enfants et de nos employés ... sans oublier de préserver la croissance des plantes !

Nous attendons avec impatience des photos et recettes de vos bons petits plats concoctés avec ces plantes.

Faites-nous vos retours sur cet espace !



Les rythmes scolaires : pas de changement à la rentrée



Depuis le décret du 28 juin 2017, l'aménagement du temps scolaire devient une prérogative communale. Certaines municipalités se sont déjà saisies de cette opportunité pour modifier les rythmes scolaires dès la rentrée des classes de septembre 2017, et repassent à la semaine de quatre jours. Ce n'est pas le choix que la municipalité de Marches a choisi de suivre, tout au moins pour l'année 2017/2018.

Le temps scolaire, comme dans de nombreuses communes drômoises, reste donc organisé sur quatre jours et demi et les TAP seront organisés selon les mêmes modalités.

Cette nouvelle année scolaire sera mise à profit pour entamer une concertation avec l'ensemble des acteurs pour, le cas échéant, repenser les modalités d'organisation du temps scolaire et, par ricochet, du temps périscolaire.

Mairie de Marches

4, place Raymond Chovin
26300 MARCHES

Tél. : 04 75 47 43 24

Fax : 04 75 47 34 56

mairiedemarches@gmail.com

www.marches.fr



Horaires d'ouverture

Lundi : 8h30 - 11h30

Mardi : 14h - 19h

Jedi : 14h - 18h

Vendredi : 8h30 - 12h

École

École de la Colline :

1025, avenue du Vercors
26300 Marches

Tél. : 04 75 47 47 52

Directrice : Aurélie Rodriguez

Cantine périscolaire :

04 75 71 57 20

Accueil de loisirs périscolaires :

lundi, mardi, jeudi, vendredi, de
7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30

Déchetterie

Dépôt gratuit pour les particuliers.

Lundi : 13h30 - 17h30

Mercredi : 13h30 - 17h30

Vendredi : 13h30 - 17h30

Samedi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30

Locations de salles

Salle Jean Cheval

(capacité : 300 personnes)

Salle Désiré Nicolas

(capacité : 50 à 60 personnes)

Salle du 45^{ème} parallèle

(capacité : 40 à 50 personnes)

Pour visiter une salle, pour les tarifs,
pour tout autre renseignement ;
s'adresser en mairie.

Des bancs et tables de 4 mètres
peuvent être loués aux habitants, au
tarif de 3€ la table et 1€ le banc.

Informations Pratiques

Pour établir une CNI :

Les modalités de délivrance des CNI ont évolué.

Celles-ci sont désormais alignées sur la procédure actuellement en vigueur pour les passeports biométriques, avec la nécessité d'identifier le demandeur par la prise de ses empreintes digitales.

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de CNI ne sont donc recueillies que dans les seules mairies équipées d'un dispositif de recueil. Les pièces constituant le dossier sont les mêmes que celles antérieurement en vigueur. En outre, nous vous encourageons à saisir votre pré-demande en ligne (www.servicepublic.fr). Cela permet de faciliter l'enregistrement du dossier lors du dépôt de la demande. Ci-après, vous trouverez la liste des mairies équipées dans le département de la Drôme.

Pour établir un passeport :

S'adresser uniquement à la mairie de Bourg de Péage sur rendez-vous. Tél. 04 75 72 74 03.

Pour établir une carte grise :

S'adresser à la Préfecture les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 ou dans des garages habilités à délivrer les cartes grises.

L'imprimé de demande d'immatriculation / L'acte de vente ou de cession du véhicule.

La carte grise barrée et signée par le vendeur / La (ou les) carte(s) d'identité(s) du (ou des) demandeur(s).

Le contrôle technique de moins de 6 mois / Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur.

Le règlement à l'ordre du Régisseur de Recettes.

Recensement militaire :

S'adresser à la mairie du domicile.

Les jeunes garçons et filles doivent obligatoirement se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans, munis du livret de famille des parents et de leur carte d'identité : une attestation de recensement leur sera délivrée, et leur sera demandée lors d'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Autorisation de sortie de territoire aux mineurs de nationalité française :

S'adresser à la mairie du lieu de domicile.

Présence du père ou de la mère muni(e) du livret de famille et de la carte d'identité de l'enfant.

Nouveaux résidents :

Nous invitons les nouveaux résidents à se présenter en mairie, munis de leur livret de famille afin de se faire connaître.

État civil

Naissances :

Jade Vanessa BANC,

née le 20 mai 2017 à Valence

Léonie, Brigitte, Mireille DEVEAUX,

née le 9 juin 2017 à Valence

Nathan, Jean, Roger, ROUSSET,

né le 14 juin 2017 à Valence

Ils nous ont quittés :

Adrien, Elisé, Léonce CHEVAL,

le 2 février 2017

Robert, Léon, Emilien CAILLET,

le 23 avril 2017

Jackie, Maurice, Roger BLACHON,

le 1^{er} juin 2017

Gaston, Georges PAIN,

le 19 juin 2017